

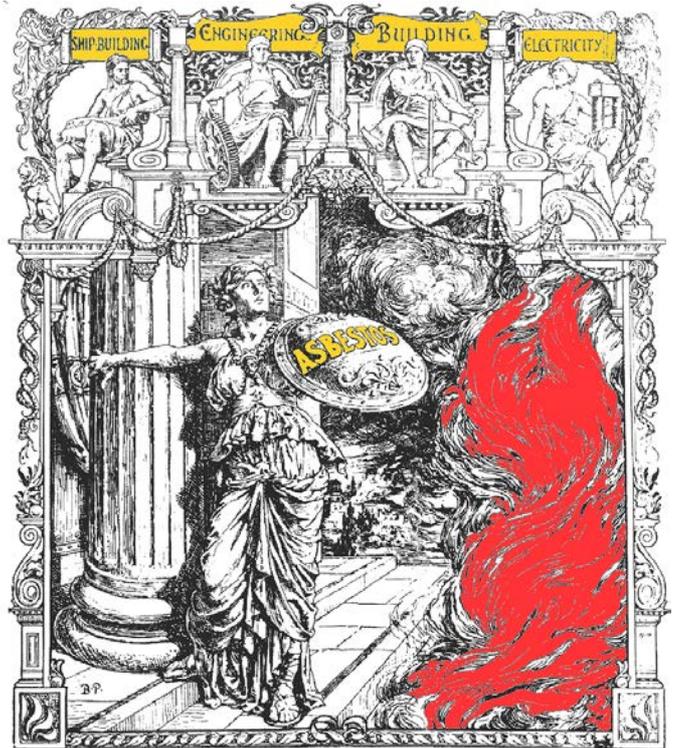
Les méfaits des flocages à l'amiante en Suisse: cas de la Tour de la TSR

D'après le dictionnaire, le terme de flocage provient de l'anglais *flock* qui signifie "bourre de laine", flocons ou touffes de laine. Il fut francisé en 1938 à l'époque où ce procédé, utilisé massivement dans la construction navale, a été appliqué aux bâtiments en Suisse avant d'être abandonné en 1973. Le flocage est défini comme un *procédé qui consiste à projeter des fibres sur une surface (dite floquée) pour lui donner l'aspect du velours*. Il s'agissait de recouvrir les coques de navires, les wagons et autres structures métalliques d'un duvet d'amiante pour les protéger contre le feu. Par la suite, ce procédé a été utilisé pour revêtir des parois des bâtiments d'une couche isolante, absorbante... ou décorative ! Des flocages ont été effectués avec diverses fibres ou leur mélange: amiante-chrysotile, crocidolite, amosite-, vermiculite, fibres de roche ou de verre.

Cette couche de faible épaisseur n'étant pas ou peu liée reste fragile et se désagrège libérant alors les fibres d'amiante respirables. C'est la raison pour laquelle ces flocages sont dangereux, bien plus que les matériaux amiantés dont les fibres sont, elles, agglutinées par du ciment, du bitume ou autres liants.

En Suisse plusieurs milliers de bâtiments ont été floqués ce qui représente près de 2 millions de m². Cela représente un risque sanitaire qui, à ce jour, est loin d'être maîtrisé. Et pour cause, de nombreux bâtiments à risque n'ont pas encore été inventoriés et l'on découvre des flocages au gré des travaux de transformation ou de démolition, mais aussi d'autres matériaux amiantés tels que thibaudes, crépis, mastics, isolations de conduites, etc. Leur élimination n'est pas simple puisqu'en les arrachant, ils libèrent des nuages de fibres cancérigènes, ce qui implique le strict confinement des locaux en cours de déflocage, la protection des travailleurs contre l'inhalation de fibres microscopiques et l'élimination définitive des déchets.

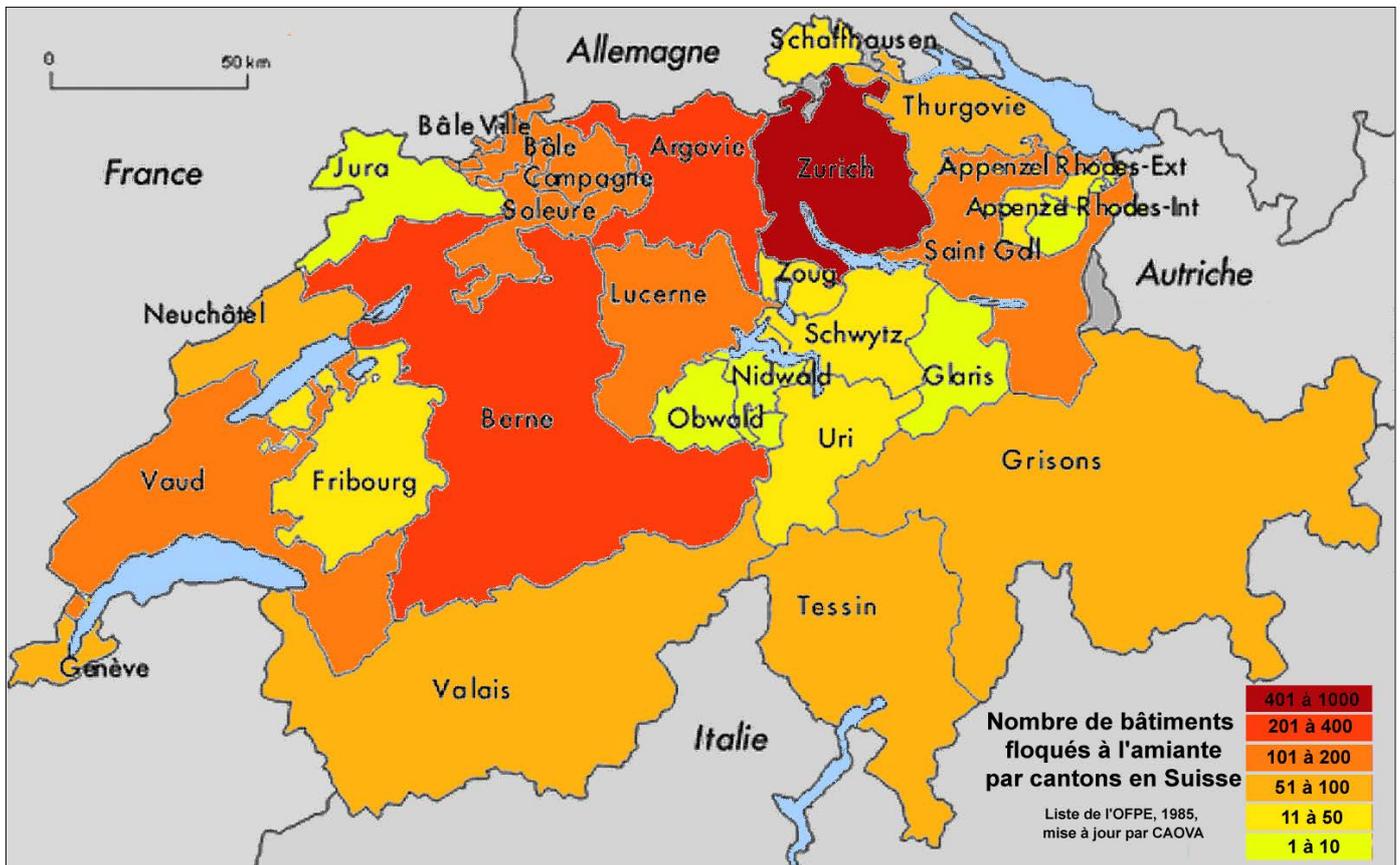
En 1985, L'Office fédéral de la protection de l'environnement a tenté de dresser l'inventaire des bâtiments floqués en Suisse en se basant sur la facturation de ces travaux. Malheureusement, certaines d'entre elles, dont celles de



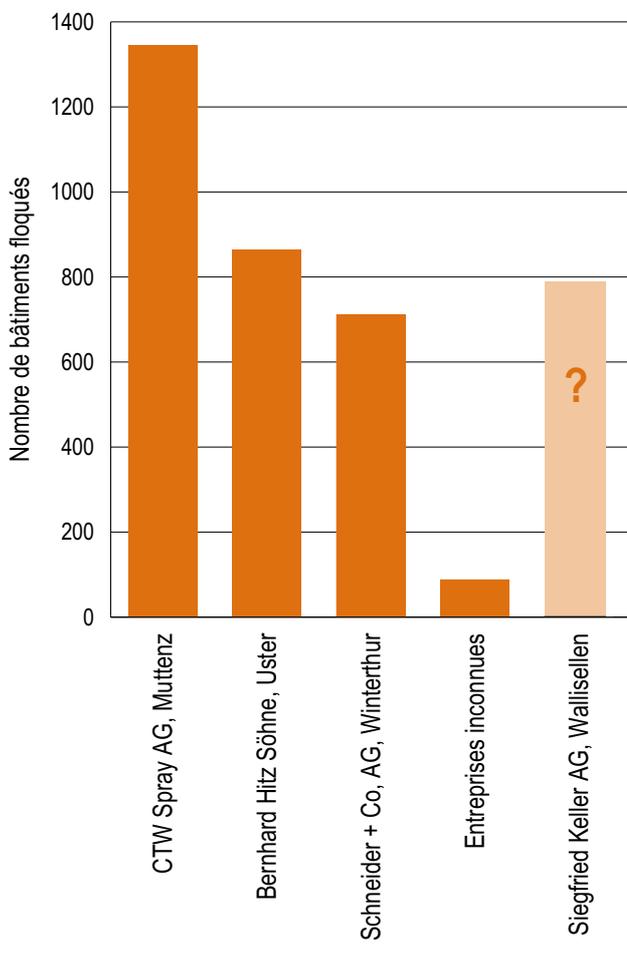
Sur cette ancienne image d'Epinal, l'amiante –*asbestos*– représente une guerrière protégeant les œuvres humaines contre l'incendie qui les menace. Les navires, machines, bâtiments et installations électriques, tapissés d'amiante, seraient ainsi à l'abri des désastres qui tant terrifient les hommes.

Siegfried Keller, ont échappé à l'enquête et les données recueillies sont souvent incomplètes et lacunaires.

Comme annoncé dans notre précédente édition, nous aborderons dorénavant plusieurs cas d'exposition à l'amiante dans des bâtiments floqués de Suisse romande. Ces rappels ont pour but de conserver la mémoire des erreurs passées, mais aussi de mettre en garde les occupants de ces bâtiments. En effet, bien qu'on puisse espérer que ceux-ci n'aient pas été intoxiqués gravement et que ces ouvrages ont été assainis, les risques demeurent pour celles et ceux qui auraient été exposés avant leur décontamination et peuvent par conséquent contracter une des maladies de l'amiante plusieurs décennies après. Suivront: le Collège d'Entrebois, l'Hôtel du Parc et d'autres. ■



Principales entreprises de flochage en Suisse et nombre de bâtiments traités



Malheureusement certaines entreprises de flochage, dont Siegfried Keller, ont échappé à l'enquête, ainsi les données recueillies sont souvent lacunaires.

La Suisse a-t-elle interdit le trafic d'amiante?

Bien sûr que si, et ça fait 27 ans de cela ! Pourtant les affaires étant les affaires, Ramatex SA n'en a rien à faire ! Cette société suisse qui s'adonne au "commerce non spécialisé" de "produits endommagés et de récupération" a élu domicile à Bogis-Bossey dans le canton de Vaud. Elle a fourni des fibres d'amiante chrysotile à Turnall (Turners asbestose cement) dont le siège est au Zimbabwe, un pays ex-exportateur d'amiante. Turnall Holdings s'est spécialisé dans la fabrication et la commercialisation de matériaux de construction en ciment-amiante.

Le nom de Turnal est probablement un cache-sexe de Turner & Newall qui après avoir été –comme Eternit– l'un des premiers à industrialiser l'amiante connaît une déconfiture suite aux procès qui lui sont intentés.

En 2009, Ramatex et Turnall ont conclu un accord de livraison de chrysotile pour une valeur de 800'000 \$ par mois, payés à raison de 200'000 \$ par semaine. Cependant le dernier versement de Turnal s'étant avéré être un faux, Ramatex exigea que 1.1 million de dollars lui soit versé. On peut espérer que le Canton de Vaud prélèvera un petit quelque chose sur ce pactole !

Une question gênante: d'où proviennent les tonnes de chrysotile expédiés en Afrique australe ? De nos déchets de défloquages ? Allez savoir ?

Article de *Business*, 7.8. 2016 que nous a transmis Laurie Kazan de l'IBAS.

47 ans d'histoire de la Tour de la télévision à Genève

Année Age de la Tour Principaux événements

1969 0 Les dangers de l'amiante pour la santé étaient reconnus dès le début du XX^e siècle. La relation entre cancer pulmonaire et amiante était prouvée dès 1950 et celle du cancer de la plèvre (mésothéliome) dès 1962. Ainsi, en 1969 les flocages à l'amiante devaient être strictement interdits par l'Etat. Pourtant l'amiante rapportant gros, les floqueurs n'étaient pas prêts de renoncer à leurs profits !



1969 0 La construction de la Tour de la TVSR à Genève est achevée en 1970: "La protection contre l'incendie est assurée par un enrobage d'amiante projeté sur la structure [métallique]". Construire en acier, n°11, 1971.



1970 1 Flocage de la Tour TVSR, 20, Quai Ernest-Ansermet, 1205 Genève par l'entreprise Schneider + Co, AG. à Winterthur à l'amiante crocidolite (publicité ci-dessous). Guy, décédé en 2002 d'un mésothéliome, était probablement présent sur ce chantier en cours de son flocage (voir année 2002).

Amiante projeté
sur plafond Holorib

Concerne: Bâtiment administratif cantonal.
Photo: Détails du plafond isolé: dalle Holorib, panes métalliques, canaux d'air et conduites.

Matériaux: Calco Type D, mélange amiante-fibres minérales.
Epaisseur revêtement: 20 mm.
Observation: L'application du Calco ne nécessite pas de talochage (économie).

schneidegco

Schneider + Co. AG
Isolierungen und Industriebedarf
8401 Winterthur, Scheideggstrasse 2
Telefon 052 / 89 21 21

Schneider + Cie SA
Isolations et fournitures industrielles
1004 Lausanne, 95, route de Genève
Téléphone 021 / 25 58 47

1970 1 L'inventaire dit des "4'000 bâtiments floqués à l'amiante en Suisse", publié en 1985 sur la base des factures des entreprises de flocage, mentionne sommairement la Tour désignée par "TV-Service, Genf", qualifié de "magasin". On y lit que 5'000 m² de surface ont été floqués par l'entreprise Schneider + Co, AG pour un coût approximatif de CHF 150'000.-

1977 8 Probablement la première émission télévisuelle de A Bon Entendeur sur les dangers de l'amiante: "A comme Amiante". Dès lors, la TSR multipliera d'excellents reportages sur ce sujet.

1979 10 Des occupants de la Tour s'inquiètent des "pelotes" d'amiante bleu tombées des plafonds. Une lettre de l'Office cantonal de l'inspection et des relations de travail à Genève signale que "l'Inspection cantonale du travail a récemment découvert qu'un revêtement d'amiante situé dans les faux plafonds du bâtiment de la Télévision à Genève se dégradait en fines poussières". Lettre d'avertissement du 14.9.1979.



1979 10 La TSR prépare le chantier d'imprégnation des flocages par projection de colle. L'Institut de santé au travail (IST) et l'EPFL tentent de les en dissuader car ce procédé ne renforçant le flocage que superficiellement ne prévient pas la dispersion de fibres en cas de blessures accidentelles ou lors de travaux. Coût budgétisé: CHF 800'000.-



1979 10 Article de La Suisse du 5.9.1979. Claude Ketterer, responsable du Service immobilier de la ville "affirme que le danger n'est pas considérable". La Tribune de Genève du 1.10.1979, 24 Heures du 20.7.1979 et un autre titre paru le 1.10.1979 décrivent les dangereux travaux d'imprégnation faussement appelés "de décontamination" car ceux-ci ne se feront que bien après, en 2005 - 2006 !

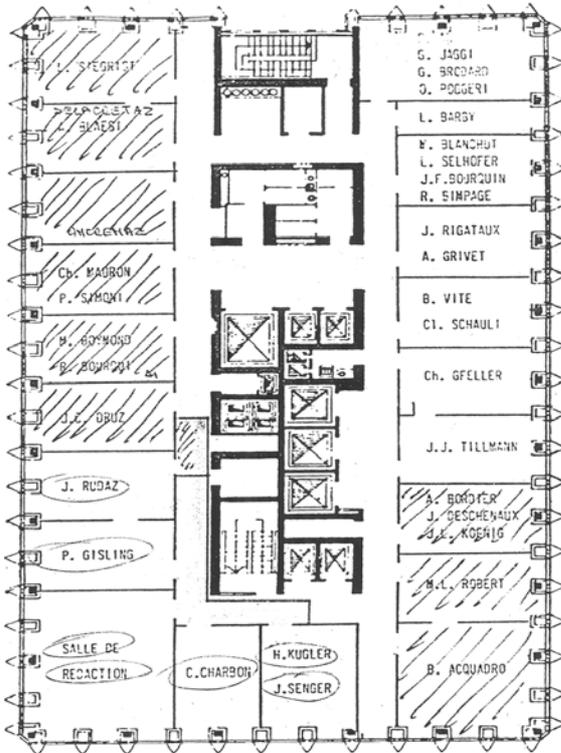
1979 10 "Les travaux d'aspersion de l'amiante par une peinture ignifuge ont été arrêtés, car le remède se révélait pire que le mal, et la sécurité des ouvriers chargés de ce travail s'est avérée insuffisante". La Suisse, 9.9.1979.

1979 10 Sous le titre "Décontamination de la tour TV: Tout n'est pas si simple", le journaliste de 24 Heures cite les propos d'un représentant de l'Inspection du travail: "L'air respiré dans les cagoules par les

ouvriers était mal filtré, il contenait plus de fibres que la norme tolérée [...] Il faut être extrêmement sévère dans cette affaire quitte à tout stopper si aucune solution ne se présente".

24 Heures, 20.7.1979.

Le remue-ménage nécessaire à vider les bureaux et les confiner pour imprégner les flocages est un véritable tour de force. Ci-dessous, le programme d'intervention au 10^{ème} étage de la Tour.

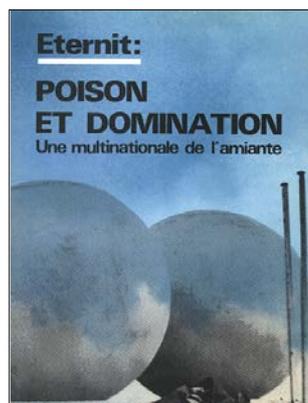


1980 11 Une réponse de Schneider + CO AG, signée W. Schedler du 9.12.1980 adressée à l'EPFL confirme que cette entreprise a bien floqué la Tour de télévision avec son produit *Silbestos*, puis *Cafco*. Elle ne précise pas qu'il s'agit de crocidolite, ou amiante bleu – bien plus dangereuse que le chrysotile – et ne manifeste ni regrets, ni excuses. On suppose que le propriétaire de la Tour n'a pas songé à porter plainte contre l'entreprise Schneider...

1981 12 Le service d'expertise de l'EPFL établit un premier répertoire de 80 bâtiments floqués à l'amiante en Suisse romande sur la base d'encarts publiés et de listes de références des entreprises de flocage. En ce qui concerne la TSR, il est indiqué: "N° 45, Bureaux TV, Genève, 1970, Schneider, crocidolite, Protection ignifuge, Déflocage impératif".

1983 14 Le livre "Eternit: poison et domination", signale parmi les bâtiments à haut risque: "Le bâtiment de la Télévision suisse romande à Genève.

Auteur: PSO, édité par Véritas en français, allemand et italien. Ce fut le premier ouvrage dénonçant les dangers de l'amiante en Suisse.



1985 16 Publication de la liste officielle dite des 4'000 bâtiments floqués en Suisse. OFPE, 1985.

1985 16 Le journal *Le Matin* publie cette liste confidentielle sous le titre: "La liste secrète des flocages à l'amiante". Comme la TSR n'y figure pas, le journaliste indique simplement "La tour de la TV est défloquée", ce qui est évidemment faux. Cette fameuse liste sera également publiée par d'autres journaux dont *L'Evénement syndical* du 8.10.1985, mais sans mentionner la Tour TV. *Le Matin*, 16.8.1985.



1989 20 Interdiction de l'amiante en Suisse.

2002 33 Décès de Guy électricien à la TSR mort de mésothéliome le 4 septembre à 49 ans. Un an après le décès de Guy, *Le Matin dimanche* rend hommage à cette première victime de l'amiante reconnue sous le titre "Le début de l'épidémie". Photo de Guy en avril 2001, quelques mois l'annonce de sa maladie.



Le Matin, 3.10.2004 et *L'Evénement syndical*, 13.11.2002.

2002 33 La TSR diffuse le 10.10.2002 le reportage. "Amiante: L'hécatombe annoncée" mais ne mentionne pas le bâtiment dans le quel il fut tourné.

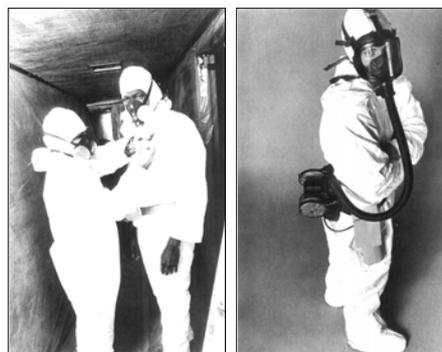
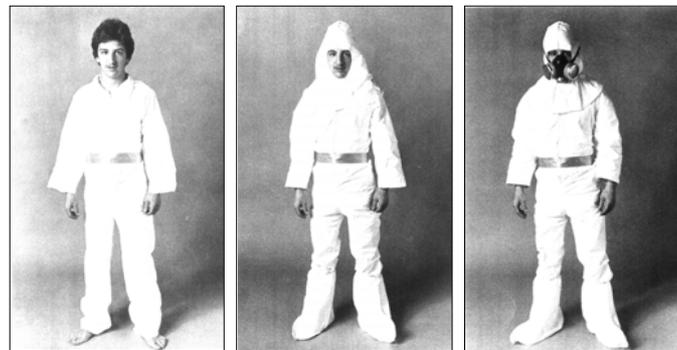
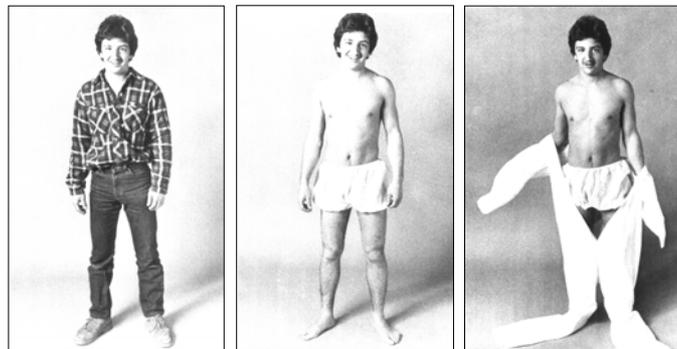
2003 34 Face à l'échec du premier chantier d'imprégnation, le Conseil d'Etat genevois propose deux scénarios pour assainir la Tour: de 2006 à 2010, déflocage du bâtiment vidé de ses quelques 500 employés ou délocalisation de la RSR et TSR – solution retenue – ou abandon de la Tour qui serait vendue. A noter que cet article ne mentionne pas les raisons de ce nouveau chantier qu'il qualifie de "rénovation" et dont le coût est estimé à 140 millions de francs. *24 Heures*, 10-11.5.2003 titre "RSR et TSR vont déménager".

2003 34 Un rapport du Service cantonal de toxicologie du 20.6.2003 signale que la Tour est "Partiellement assainie".

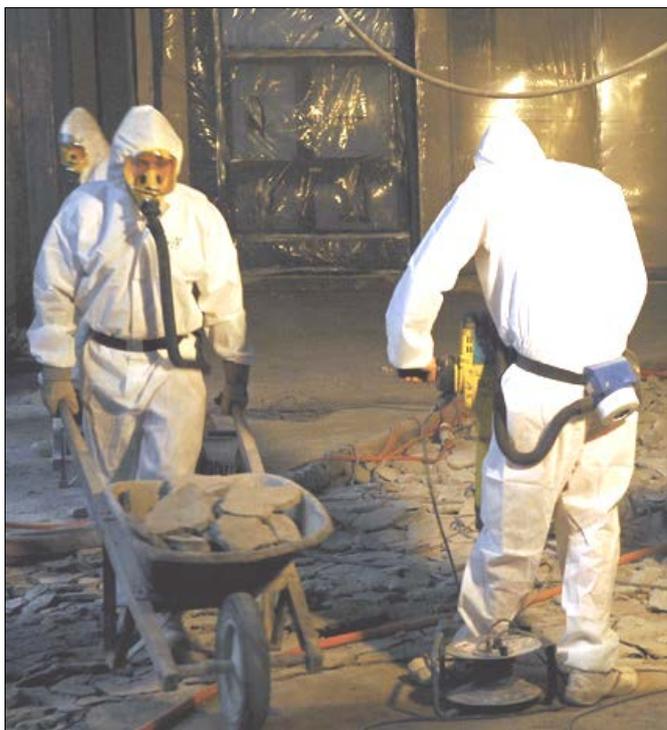
2003 34 Excellente émission télévisuelle de *A Bon Entendeur (ABE)* sous le titre "*Scandale de l'amiante: laxisme, silence et nouvelles victimes*" où les risques de l'amiante dans la Tour sont évoqués. Des mesures de concentration dans les bureaux de ABE s'avèrent rassurantes, mais sont insuffisantes.
<http://www.rts.ch/emissions/abe/1370222-scandale-de-l-amiante-laxisme-silence-et-nouvelles-victimes.html>

2003 34 "*Amiante à la TSR Genève: silence on tourne*" titrait le journal *solidaritéS* pour dénoncer le silence complice de la direction de la TV et de l'Etat Genevois.

2008 39 Achèvement du déflocage complet de la Tour. Sur les 6'000 tonnes de déchets de chantier évacués, 440 tonnes contenaient de l'amiante. "*Le chantier a entraîné le déplacement d'environ 700 collaborateurs de la Télévision dès juin 2005*".
Tribune de Genève, 1.7.2008.



Habillage des personnes pouvant être exposées à l'amiante. Les journalistes et employés de la TV y ont échappé... mais probablement pas à l'amiante.



Déflocage d'une dalle en béton armé au moyen d'un entonnoir aspirant.

2009 40 Toute personne ayant occupé la Tour, même temporairement depuis son flocage au crocidolite est susceptible d'être affectée par l'une des maladies provoquées par l'amiante, le temps de latence avant le diagnostic pouvant atteindre 40 ans. Ce n'est donc que vers la fin des années 2050 que de nouveaux cas de morbidité et de mortalité causés par les flocages pourront être exclus. Si le déflocage avait été entrepris au plus tard dès 1979 lorsque les dangers étaient rendus publics, ces 25 ans d'insouciance auraient évité qu'une génération de salariés de la TSR soit exposée au cancérigène.

2016 47 La rétention d'information par les responsables de la prévention des risques de la TSR aura duré 47 ans. On espère toutefois que la liste du millier de personnes ayant été exposées pendant ce temps –constructeurs, installateurs, floqueurs, défloqueurs, travailleurs de la maintenance et personnel de la TV– aura été établie, conservée pour que ces personnes soient informées des risques et leur état de santé surveillé préventivement. ■



Reste le casse-tête de l'élimination des tonnes de déchets toxiques.

Les victimes : grands absents de la Table ronde fédérale

Lorsque Asbestopfer et CAOVA, puis L'USS, ont demandé à l'Etat qu'une Table ronde planche sur la constitution d'un Fonds d'indemnisation pour les victimes oubliées de l'amiante, nous escomptions que celles-ci y soient conviées et écoutées. En effet, il était impossible aux participants de décider d'un mode de réparation du Fonds sans connaître les doléances et les attentes des premiers intéressés. Or, au cours des quatre premières sessions, non seulement aucun représentant des victimes n'a pu s'exprimer, mais la Table ronde tend à préjuger de leurs besoins les réduisant à un vague "soutien psychologique".

Les réels besoins des victimes de l'amiante

Bien qu'ayant assisté des centaines de victimes depuis 14 ans, ni Asbestopfer, ni CAOVA, promoteurs et actifs à cette Table ronde, ne peuvent, ni ne veulent se substituer aux principaux intéressés. Seuls ceux et celles qui ont subi les ravages de l'amiante dans leur chair ainsi que leurs proches qui les ont vus mourir peuvent témoigner du tort qui leur a été fait et exiger que justice leur soit rendue.

Un "soutien psychologique" ne peut être dispensé qu'aux personnes dans le désarroi, qu'il soit psychique, physique ou affectif. Or, rien de tel n'affecte les victimes de l'amiante, ni leurs proches. Ceux-ci sont certes ébranlés par la souffrance, l'agonie et la mort d'un proche, mais nullement affectés psychiquement pour autant. Au contraire, cette épreuve rassemble les familles et la grande famille des victimes de l'amiante qui souffre dans le monde. Elle les éclaire sur leurs conditions sociales et les engage à affronter ensemble les conséquences de leurs malheurs. C'est du moins ce que nos Comités ont constaté au cours de leurs engagements auprès des victimes depuis quatorze ans en Suisse.

Les familles et amis des victimes se soutiennent mutuellement dans leurs associations et leurs manifestations publiques et n'ont que faire d'une ingérence extérieure dans leur vie privée. C'est du moins ce que nous avons tenté d'éviter par tous les moyens pour respecter leur dignité, leurs propres initiatives, ceci d'autant plus que ces personnes doivent faire leur deuil. Voici ce qu'attendent de nous les victimes de l'amiante.



Ce que veulent les victimes de l'amiante c'est d'être bien soignés, que le tort qui leur a été fait soit reconnu et que leurs proches puissent survivre sans eux.

Besoin de comprendre la cause de leur drame

Ce que veulent ces personnes, c'est avant tout de savoir pourquoi un tel malheur les a frappés, pourquoi un membre de la famille décède subitement dans la force de l'âge et le plus souvent avant même de pouvoir bénéficier de sa retraite. Et puis, ces familles veulent être reconnues socialement en tant que victimes d'une catastrophe sanitaire dont ils ne sont aucunement responsables. Ils réclament que justice leur soit rendue, que leur douleur soit reconnue et partagée, que les responsables de leurs maux – entreprises, Etats, institutions de prévention, assurances, médias – reconnaissent ouvertement qu'ils ont manqué gravement à leurs devoirs de prévention et d'information, et ceci, depuis que les dangers mortels de l'amiante ont été scientifiquement prouvés et dénoncés, soit depuis les années 1950.

Besoins d'être informés sur les risques de l'amiante

Ce que les victimes attendent de nous c'est aussi qu'on les informe sur ce qu'est l'amiante, les conséquences de ce toxique sur la santé, les conditions précises dans lesquelles elles ont été exposées. Cela implique que l'on enquête ensemble sur le parcours de vie du malade, non seulement professionnel, mais aussi paraprofessionnel (dit "environnemental"), soit les bureaux, magasins, écoles, etc. qu'il a fréquentés et qui peuvent être la cause de son intoxication. Il s'agit par conséquent d'établir une anamnèse de la victime, ce que les médecins traitants ne peuvent faire puisqu'ils ne sont pas censés connaître tous les métiers à risque où de l'amiante a été utilisé, tous les bâtiments ayant contenu ou contenant encore de l'amiante et tous les sites où des gisements d'amiante peuvent l'avoir contaminé.

Cela implique l'accès et la consultation de bases de données exhaustives et portant sur une longue durée de tous les lieux à risque que la victime a pu fréquenter. Cette anamnèse doit donc s'étendre sur plus d'une quarantaine d'années, soit le temps de latence maximum s'écoulant entre l'exposition néfaste et le diagnostic clinique. L'enquête permettra de constituer un dossier indispensable aux avocats et aux assureurs pour qu'ils puissent établir de façon probante la relation de cause à effet entre l'exposition à l'amiante et la pathologie qui en a découlé. Cette relation est d'ailleurs aussi indispensable pour prévenir d'autres risques pouvant affecter ultérieurement des membres de la famille de la victime ou des collègues de travail qui pourront alors être examinés et suivis préventivement.

Besoins d'être assistés juridiquement

Les victimes, mais surtout leurs survivants, sont confrontées à des problèmes financiers dus à la suppression d'un ou de plusieurs salaires puisque la longue assistance aux malades implique souvent que le proche qui le soigne doive réduire ou renoncer à son emploi. Il en va aussi des frais de transport du domicile à l'hôpital, des dépenses de santé non couvertes par l'assurance, des frais administratifs, juridiques, de funérailles, etc.

C'est pourquoi le but de nos comités d'aide aux victimes est de les aider à obtenir, ne serait-ce qu'une compensation financière, dans le meilleur des cas une indemnisation correspondante à leur statut d'assurés et si possible, un dédommagement par les responsables du dommage causé. Ceci implique que, quelles que soient les causes du décès suite à une maladie de l'amiante, les hypothèses sur les conditions de sa contamination, les moyens financiers dont disposent les ayants-droit, ceux-ci puissent recourir en tout temps à un service juridique. C'est la tâche dévolue aux trois avocats attachés à CAOVA. Or, la Table ronde tend actuellement à supprimer tout droit au recours, ce qui est inadmissible, compte tenu des faits nouveaux pouvant se révéler après l'octroi d'une indemnisation.

Besoin d'équité entre les indemnisés par le Fonds: l'exemple du *Fondo Vittime Amianto* en Italie

Outre les incertitudes quant au financement du Fonds, reste celui des critères d'attribution et, partant, de qui devra en assurer la charge. Comme rien ne semble encore avoir été proposé par la Table ronde, il conviendrait que nous nous inspirions de celle décidée pour la gestion du Fonds en faveur des victimes non professionnelles en Italie.

Ce Fonds budgeté provisoirement à 29 millions d'euros pour les années 2015 à 2017 sera géré par un *Comité d'administration du Fonds pour les victimes de l'amiante* chargé d'accorder des "prestations en faveur de toutes les victimes qui ont subi une pathologie issue d'une exposition à l'amiante et, en cas de décès, en faveur de leurs proches". La seule condition de la reconnaissance est que la victime a résidé en Italie au cours de la période de trois années d'activité du Fonds.

Ce Comité est constitué par 16 représentants des instances suivantes nommées pour une durée de trois ans:

Etat

1 Représentants du Ministère du Travail et de la politique sociale.

1 Représentants du Ministère de l'économie et des finances.

Assureurs

4 Représentants de l'INAIL (Istituto nazionale per l'Assicurazione contro gli Infortuni sul Lavoro).

Travailleurs

4 Représentants des syndicats les plus représentatifs en Italie.

Employeurs

4 Représentants des organisations patronales les plus représentatives en Italie.

Bénéficiaires

2 Représentants des associations des victimes de l'amiante les plus représentatifs dans chaque région.

D'après nos informations, les requérant-e-s recevront 5'600.- Euros en une seule tranche et pourront recourir contre l'employeur et entreprendre une action en justice. ■

Références:

- "Fondo Vittime Amianto: nuovo Consiglio di Amministrazione con Nicola Pondrano (CGIL) et Bruno Pesce (AFeVA)"
AFEVAEMIGLIAROMANA, 19.6.2016
- "Malati di mesotelioma per esposizioni ambientali et familiari: possibilità di domanda degli eredi al Fondo Vittime Amianto"
AFEVAEMIGLIAROMANA, 15.9.2016



Salon des professionnels de l'amiante à Paris:

"Comment faire de la thune avec l'amiante"

Tel est le titre d'un article de *Charlie Hebdo* sur le sujet dont nous reprenons des extraits et la caricature qui l'illustre: "Après avoir empoisonné en masse, les mêmes ou leurs petits frères montrent comment enlever le matériau maudit ... Tout le monde sera bien entendu réuni par le seul souci philanthropique de désamianter les malheureux qui continuent à respirer des fibres cancérigènes... On a donc floqué la France entière à l'amiante... Désamianter la France coûterait des milliers de milliards d'euros, et cela n'arrivera jamais... Mais les travaux en cours sont bons pour le PIB, cette noble obsession des politiques de tout poil. La croissance – leur croissance – repose sur les dizaines de milliers de morts et les centaines de milliers de familles détruites.

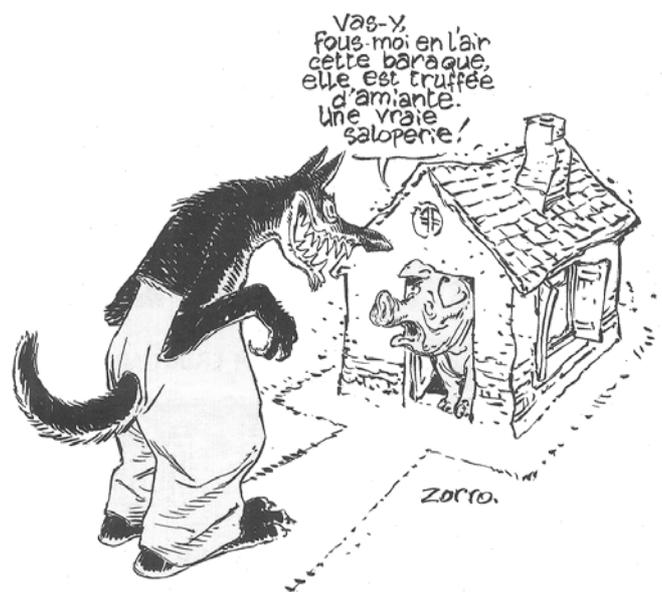
Il n'est que temps de passer à la deuxième phase, qui fera bondir de quelques fractions et pourcentages l'indice sacré. Voici pourquoi le Salon désamiantage. On ramasse les morts, on balaie les miettes et on relance massivement l'activité dans le BTP avec une multitude de chantiers et de gars en combi de cosmonautes".

Fabrice Nicolino, *Charlie Hebdo*, 7.9.2016

Voir aussi: *Le salon des professionnels de l'amiante fait le plein*, *Batnews*, 16.9.16.

En Suisse romande idem, car les démolisseurs-reconstructeurs ayant trouvé là un bon prétexte se frottent les mains puisque des locatifs en parfait état peuvent être rasés sous prétexte de... désamiantage ! Des bricoleurs en mal de mandats se proclament "experts amiante" et qu'ils découvrent quelques fibres ou non, leurs factures sont toujours salées. Quant aux laboratoires d'analyses lorsqu'ils échouent à trouver la moindre fibre sur leurs filtres, ils concluent inmanquablement "traces d'amiante", ce que la SUVA interprète comme "à désamianter" pour le plus grand plaisir des gérances ... et le désarroi de leurs locataires.

À quand un service public compétent assurant expertise, analyse et direction des travaux, Monsieur P.Y. Maillard ? ■



Casale Monferrato: ville martyre, ville combative !

Le procès contre S. Schmidheiny repartira le 27 octobre !

Le jugement de Stephan Schmidheiny pour homicide volontaire doit suivre pour que justice soit rendue aux victimes de Casale Monferrato. La procureure de Turin a déposé une requête devant la justice pour que soit jugé à nouveau le responsable de la mort de 258 personnes auxquelles vont s'ajouter d'autres dizaines les mois prochains. Les associations de victimes seront présentes à l'ouverture de ce nouveau procès et, solidaires, nous serons de la partie !

"En avant, sans hésiter, car tant que les gens continuent à mourir de l'amiante à Casale et ailleurs en Italie du fait de la conduite téméraire de Stepan Schmidheiny et de l'entreprise qu'il a dirigée, il nous faudra continuer à exiger que justice soit rendue à ses victimes" Communiqué de l'AFeVA du 21.6.2016



Romana Blasotti, protectrice opiniâtre des victimes de S. Schmidheiny

Des nouvelles encourageantes du Canada

Voici des extraits de la lettre de Kathleen Ruff, une militante que nous avons présentée dans AlerteAmiante N° 4.

«Jusqu'à présent, la politique de l'amiante du Canada a été sous contrôle du ministère des Ressources naturelles du gouvernement précédent. Le ministre et ses fonctionnaires ont fait tout pour promouvoir les intérêts de l'industrie de l'amiante et son exportation massive à travers le monde. De plus, le précédent ministre de la Santé a refusé de remplir son devoir consistant à protéger les personnes au Canada et à l'étranger contre les dangers de l'amiante.»



La Place publique EterNOT enterre l'usine Eternit !



Le 10 septembre dernier, des activistes d'un peu partout dans le monde sont venus à Casale Monferrato cette ville martyre du Piémont devenue pour beaucoup d'entre nous le symbole de la lutte contre les ravages de l'amiante. La communauté s'est réunie pour marquer un nouveau départ avec l'inauguration d'une place dont le nom est EterNOT inaugurée sur le site de l'usine d'amiante Eternit démolie où des milliers de travailleurs d'habitants ont été décimés.

Ce fut une journée de commémoration et de souvenir pour bien marquer la solidarité internationale avec ces victimes italiennes qui ont souffert des effets mortels de l'usine d'amiante-ciment de Stephan Schmidheiny.

De nombreux témoignages ont été envoyés à la population de Casale Monferrato dont celui de l'Association brésilienne des exposés à l'amiante (ABREA) "Le Parc EterNOT a une signification emblématique non seulement pour la population, mais aussi pour les victimes et leurs familles du monde entier qui ont souffert sous le joug des multinationales de l'amiante et plus spécialement sous celui d'Eternit".

Plus de 1200 personnes ont participé à cette journée et ont suivi les interventions des associations de victimes et celle poignante de Romana Blasotti Pavesi. Une statue lui a été dédiée en hommage à son combat et à celui de l'Association des familles victimes de l'amiante (AFeVA).



Il est donc extrêmement encourageant d'apprendre que l'actuel ministre de la Santé, Jane Philpott, participera activement à l'établissement d'une nouvelle politique de l'amiante pour le Canada. [...]

Cette action du nouveau gouvernement Trudeau sera bien accueillie au Canada et dans le monde entier car enfin pourrait s'achever la longue et honteuse politique du Canada consistant à servir les intérêts de l'industrie de l'amiante en ignorant les preuves scientifiques de sa nocivité.»

Courriel de Kathleen Ruff, 17. 7.2016

On s'attend maintenant à ce que l'Etat canadien et les entreprises exportatrices d'amiante prennent en charge les victimes de leurs mensonges dans le monde où ils ont propagé la souffrance et décimé tant de victimes innocentes. ■

Soutien financier à CAOVA, AlerteAmiante et pour la défense juridique des victimes. En versant un don, vous soutiendrez notre action. Merci d'y penser !

Adresse
Comité d'aide et d'orientation
des victimes de l'amiante
CAOVA
Avenue Vinet, 39
CH - 1004 Lausanne

Virement international
PostFinance SA
Mingerstrasse, 20
CH 3030 Berne

Code Swift / BIC: POFICHBEXX

Versements
Bulletin de versement: CCP 10 - 25 551 - 5
De l'étranger par virement international:
PostFinances SA
Mingerstrasse, 20
CH - 3030 Berne

Numéro IBAN:
www.iban.ch
CH35 0900 0000 1002 5551 5
Clearing: 09000

Consultez notre site : www.caova.ch